Cap 3B
Bassin de Bourg-en-Bresse
nos projets prennent vie

PLAN CLIMAT
à nous de jouer !

CAUE de l'AIN
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain

Habitat durable
Bassin de Bourg-en-Bresse
Des bases pour un avenir

12/12/2013

HABITAT DURABLE

Bassin de Bourg-en-Bresse

Des bases pour un avenir

Au seuil du 21e siècle, le Bassin de Bourg-en-Bresse propose de renouveler l'offre d'habitat dans un esprit de développement durable. Avec le CAUE, un réseau d'acteurs a été constitué et plusieurs Approches environnementales de l'urbanisme (AEU) ont été mises en œuvre. Ce document invite à tirer parti de ces expériences pour bâtir de nouveaux projets.

CAUE de l'AIN

Cap 3B

PLAN CLIMAT

Quel **HABITAT** voulons-nous ?

Les collectivités locales en première ligne

Cap 3B a adopté un Plan climat énergie territorial (PCET) qui vise à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter au changement climatique. Il illustre la volonté des collectivités de placer le développement durable au cœur de leurs actions, en particulier en matière d'urbanisme et plus largement d'aménagement.

Cap 3B, c'est :

- 74 communes
- 7 intercommunalités
- 130 000 habitants

- 8 approches environnementales de l'urbanisme (AEU) axées sur l'habitat

Faire le choix d'un habitat « durable », c'est agir pour notre future qualité de vie et notre économie.

On entend beaucoup parler de réchauffement climatique, des atteintes à l'environnement. Nous avons une responsabilité, nous devons agir aujourd'hui en pensant aux effets à long terme.

Le territoire a déjà engrangé de belles expériences d'habitat durable. Huit Approches environnementales de l'urbanisme (AEU) ont été engagées par des collectivités locales, avec des réalisations concrètes à la clef.

AVEC **le Plan climat** chaque intercommunalité dispose de sa feuille de route, élaborée avec les habitants, les associations, les entreprises... Elle traite aussi bien des déplacements que de l'habitat, des achats publics ou de la consommation.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteurs

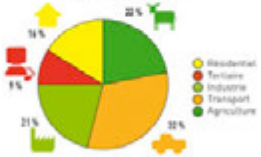

Le Bassin de Bourg-en-Bresse émet plus de 1 million de tonnes d'équivalent CO2 par an, dont 16 % par l'habitat résidentiel (chauffage essentiellement).

Nous avons la chance d'être un territoire qui se porte bien et qui attire du monde. Mais l'urbanisation ne peut pas se faire de façon décousue.

Les collectivités locales du Bassin de Bourg-en-Bresse ont analysé ensemble leur territoire et ses évolutions possibles. Elles ont fixé des orientations générales pour son aménagement et son urbanisation pour les 20 ans à venir. Ce Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est entré en vigueur début 2008 et vient d'entamer une phase de révision.

Limiter l'étalement urbain malgré l'augmentation de la population

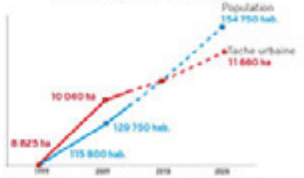

La tache urbaine sur le périmètre du SCOT Bourg-Bresse-Revermont représentait en 2009 un peu plus de 10 000 ha. Elle devrait progresser moins vite que la démographie d'ici à 2028 (chiffres estimés).

CE QU'ON PRÉVOIT :
la population va augmenter de + 1 % par an pendant 20 ans, c'est-à-dire + 25 000 habitants entre 2008 et 2028.

CE QU'ON VEUT :
ralentir la consommation de l'espace et structurer le territoire autour des zones urbaines et des pôles locaux, préserver les milieux naturels et les paysages, organiser la croissance économique. Ce sont les objectifs du SCOT.

On consommera dans les 20 ans à venir moins d'espace que ce qu'on a consommé depuis 10 ans.

UN RÉSEAU D'ACTEURS **mobilisés autour d'une charte**

Les acteurs ont constitué un Réseau et rédigé une charte « Habitat durable ». Ce réseau regroupe des collectivités, des organismes publics, des entreprises, des bureaux d'études, des concepteurs, des associations, des bailleurs.

→ Les membres du réseau ont été consultés pour réaliser ce document. Les citations au fil des pages sont extraites de ces entretiens.

Le SCOT, un territoire structuré

Dans le SCOT, les élus se sont entendus sur de grands objectifs :
- offrir les meilleures conditions de vie à une population de plus en plus nombreuse ;
- renforcer la ville-centre et un réseau de pôles locaux équipés de services et desservis par les transports en commun ;
- limiter l'étalement urbain, préserver les terres agricoles et l'environnement naturel ;
- offrir de bonnes conditions d'accueil aux entreprises.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteurs émetteurs

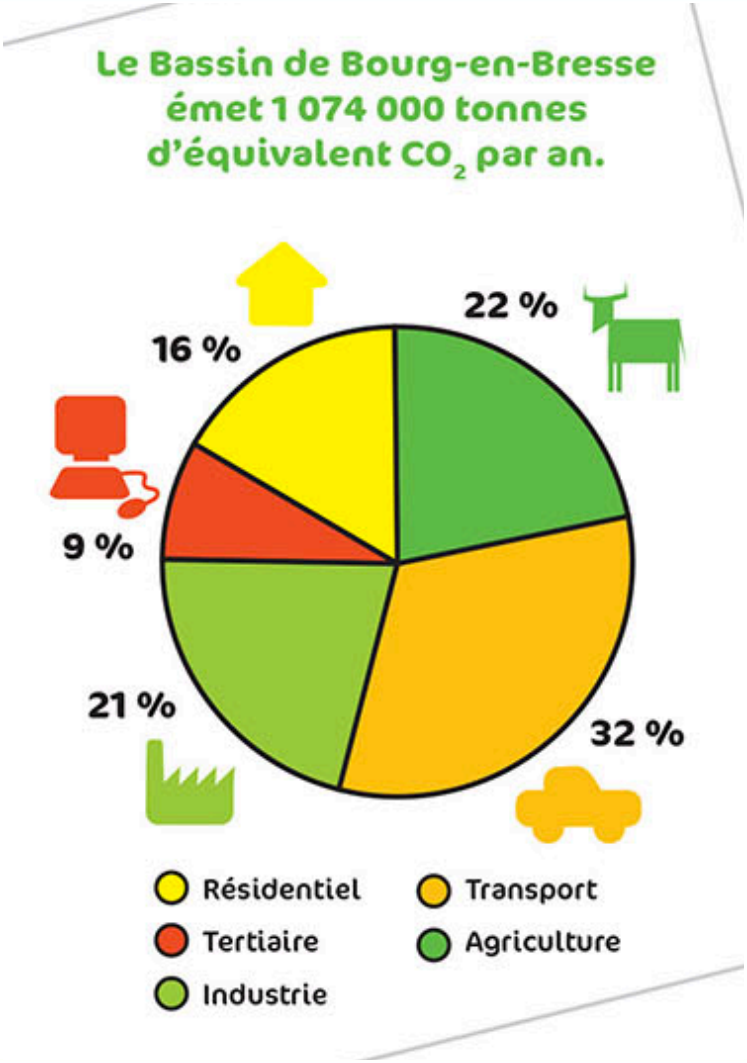

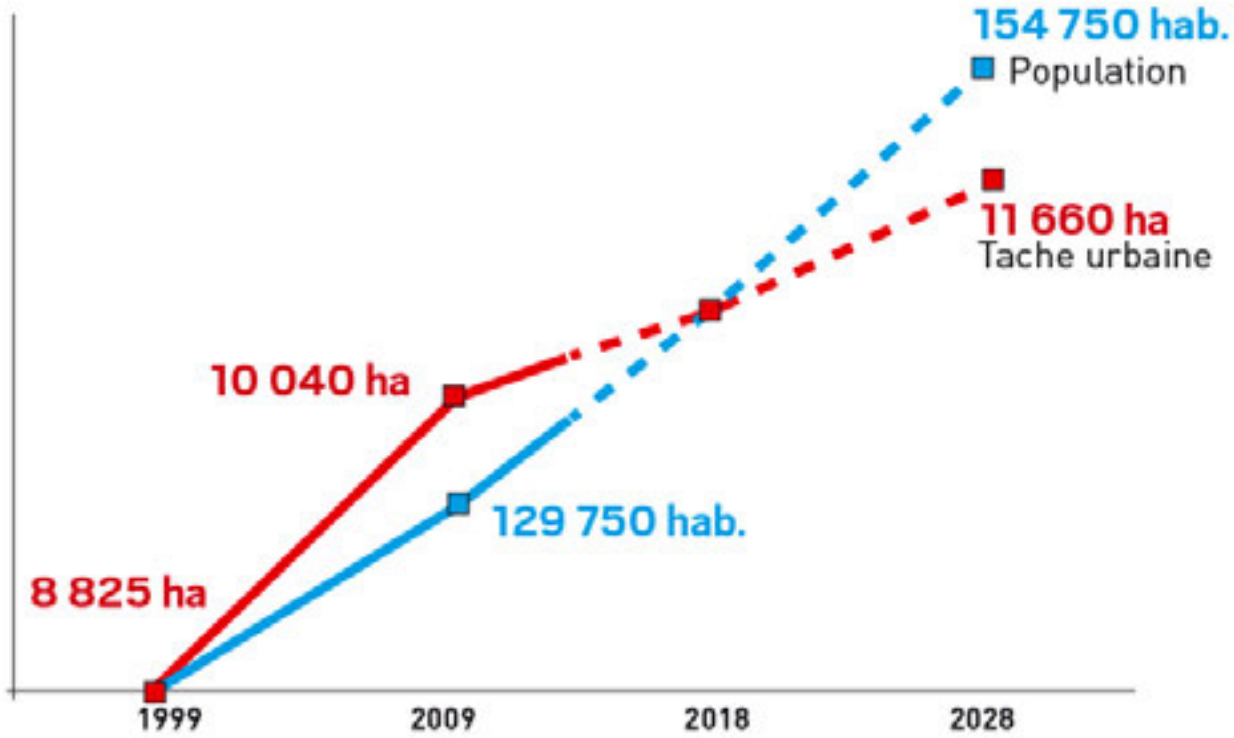

La tache urbaine sur le périmètre du SCOT Bourg-Bresse-Revermont représentait en 2009 un peu plus de 10 000 ha. Elle devrait progresser moins vite que la démographie d'ici à 2028 (chiffres estimés).

Le SCOT, un territoire structuré

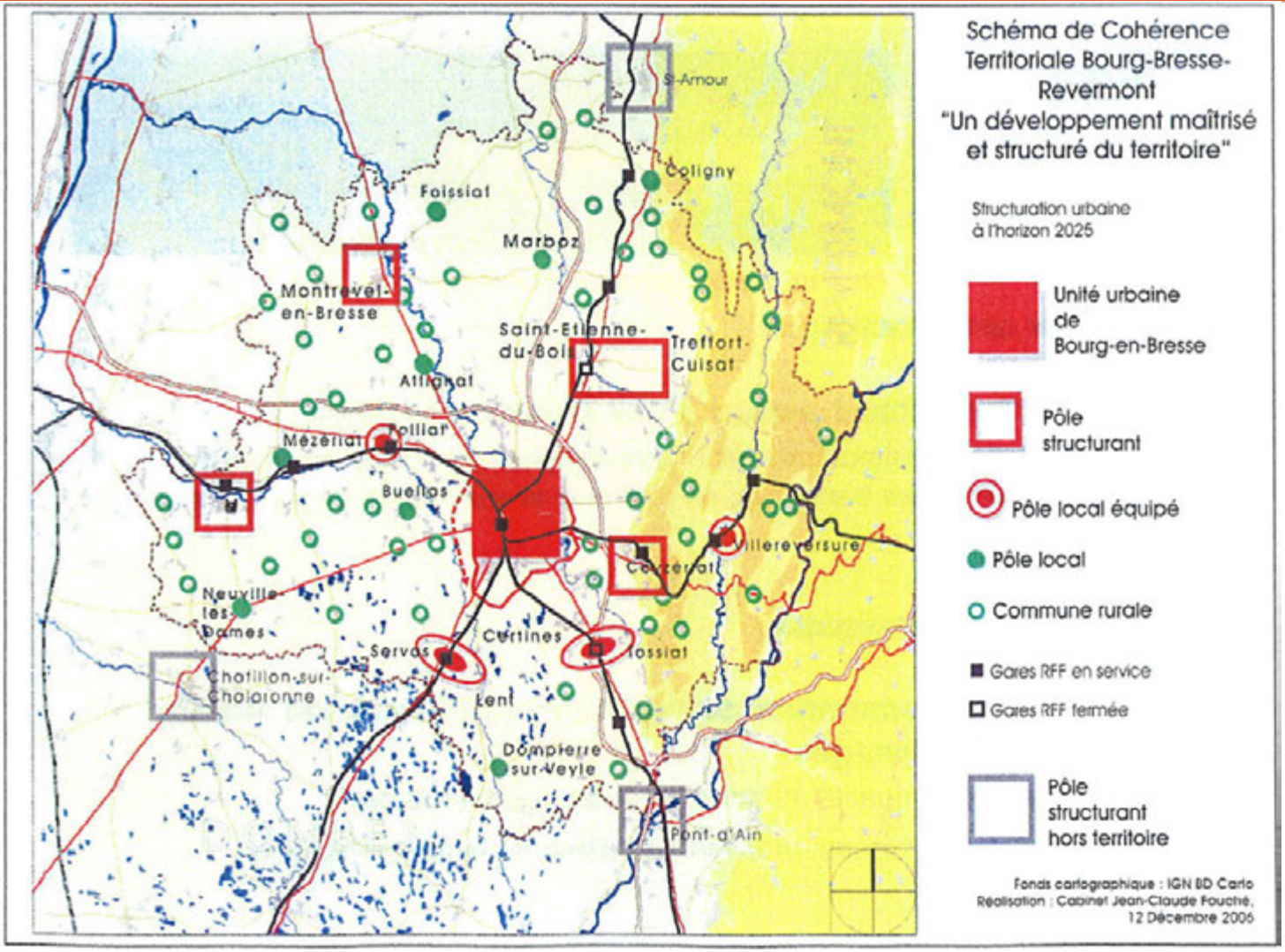

LE BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE, CAP 3 B : une expérience collective

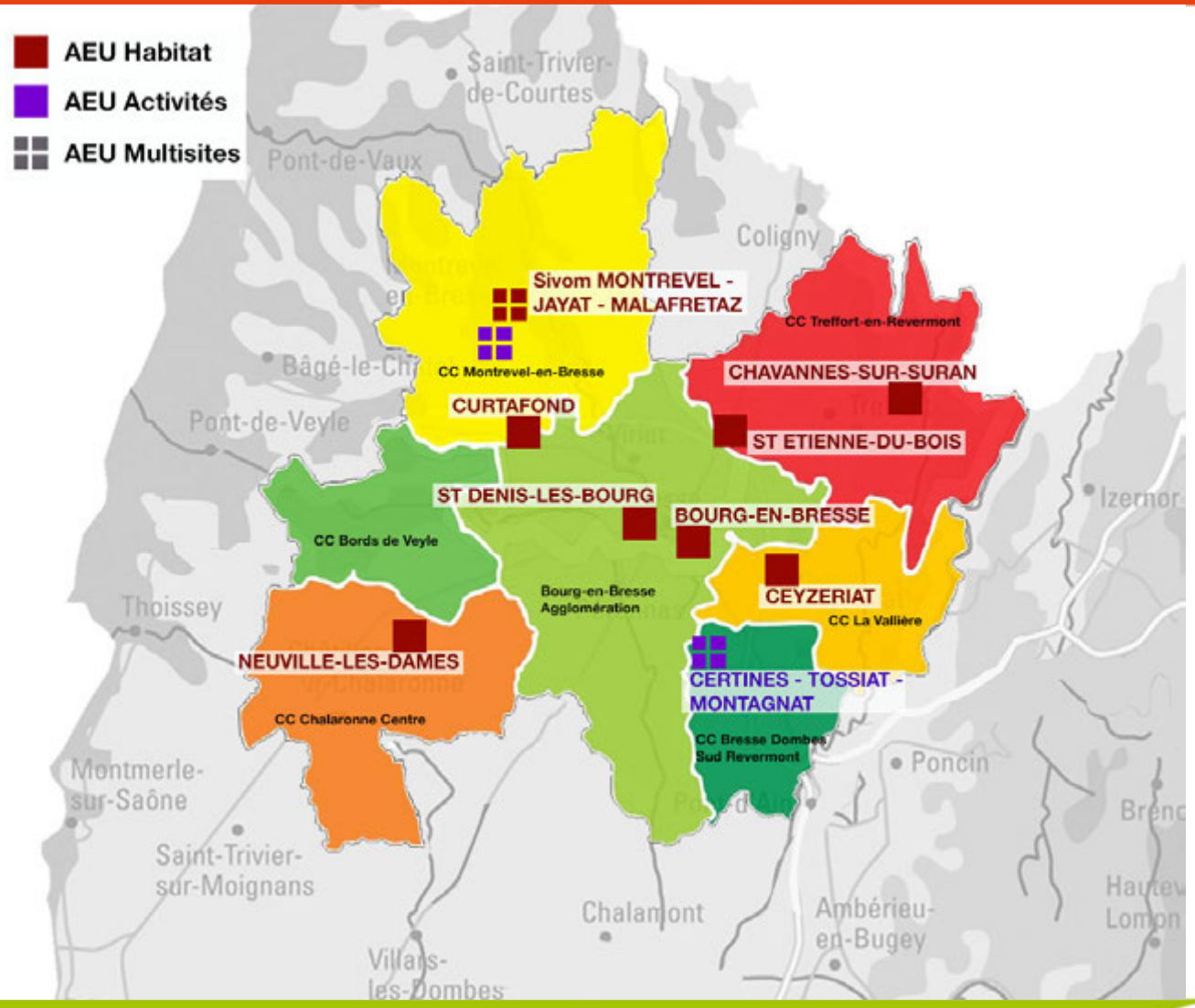

UN RESEAU D'ACTEURS **mobilisés autour d'une charte**

Un **HABITAT DURABLE**, des bénéfices à partager

1. Préserver un environnement de qualité

1. Préserver un environnement de qualité

Un **HABITAT DURABLE**, des bénéfices à partager

1. Préserver un environnement de qualité

La politique de l'habitat et de l'urbanisme durables ne se résume pas à planifier des opérations de logements ou de réhabilitations de centre-village. Elle découle d'une réflexion plus globale et finalement plus intéressante, qui prend en compte quatre grands enjeux : l'environnement, l'énergie et le changement climatique, l'étalement urbain et l'équilibre des territoires, la qualité de vie et l'intégration sociale des habitants. Ainsi pour l'environnement, la façon dont nous concevons nos villes et nos bâtiments a des effets sur les paysages et les terres disponibles pour l'agriculture, sur la biodiversité et les espaces naturels, sur notre consommation d'énergie, sur la production de déchets et la qualité de l'air et des sols... **En déterminant notre façon d'habiter, nous influons sur la qualité de notre environnement.**

LA GESTION
de l'eau

Construire de façon astucieuse, *c'est par exemple* aménager doux « bassins d'orage » ouverts aux habitants comme au Hameau Déliat à Viriat : situés juste en contrebas des chemins piétons, ils récupèrent les eaux pluviales de la voirie et des petits immeubles. De même à Saint-André-sur-Vieux-Jonc, le bassin de rétention pour les eaux de ruissellement est utilisable comme parc public et terrain de jeu.

On la néglige parfois parce qu'elle est abondante ici mais l'eau est une ressource précieuse. Nous devons la gérer de façon économe et prendre en compte tout le cycle de l'eau.

DE PRÉCIEUSES
terres agricoles

En 10 ans, l'urbanisation a absorbé 3 % des surfaces agricoles. Or celles-ci sont nécessaires pour notre économie et notre alimentation, mais aussi pour les paysages et les milieux ouverts qu'elles offrent.

En 2010, on comptait 72 000 ha de surfaces agricoles sur les 74 communes : des champs de blé et de maïs, des prés, des vergers, des étangs... qui se font grignoter en périphérie des villes et des bourgs. Cependant, la consommation de nouvelles terres agricoles va fortement baisser à l'avenir, notamment en stoppant le développement des hameaux et en densifiant les zones déjà urbanisées.

DU NATUREL
dans nos paysages

Nos paysages sont un mélange d'intervention humaine et d'éléments naturels : des haies vives, des arbres centenaires, des coteaux boisés, des cours d'eau... Ils sont notre patrimoine.

Des haies à préserver

Ce peut être des haies bocagères (comme à Saint-Denis-lès-Bourg) ou de vieux chênes (comme à Curtafond) : ces éléments naturels marquent le paysage et méritent d'être pris en compte dans une opération de réaménagement. D'autant qu'ils sont nécessaires à la limitation des ruissellements d'eaux pluviales et contribuent à la protection des cultures et à notre biodiversité.

FACILITER
les transports en commun

Une politique spécifique de déplacement est mise en place par des collectivités locales comme Bourg-en-Bresse Agglomération. En rendant plus accessibles les transports en commun, elle contribue à réduire la circulation des véhicules individuels et donc à améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de CO_2.

PRODUIRE MOINS,
recycler plus

En évitant les gaspillages, nous économisons des matières premières et des kilowatts d'énergie pour les fabriquer puis pour les éliminer. En réemployant des matériaux comme on recycle les déchets, nous réduisons également notre consommation de ressources et d'énergie. À Curtafond, des matériaux de démolition ont été réutilisés sur place, en remblai pour les nouvelles voiries : circuit court et économies !

DE PRECIEUSES **terres agricoles**

Des haies à préserver

PRODUIRE MOINS **recycler plus**

CURTAFOND – Site du « Clos des érables »
Recyclage matériaux de démolition

LA GESTION de l'eau

VIRIAT – « Hameau Déliat » Ain Habitat
Gerbe Architecte
Espace vert intégrant un dispositif de rétention des eaux de ruissellement

FACILITER **les transports collectifs**

BOURG-EN-BRESSE – Bus Tub
Pour le transport en commun

2. Se préparer à une énergie chère

Un **HABITAT DURABLE**, des bénéfices à partager

2. Se préparer à une énergie chère

Ce qui devient rare devient cher et grève les budgets publics et privés. Le coût croissant des énergies fossiles est un argument suffisant pour revoir nos modes de consommation et imaginer des solutions alternatives. Elles existent : mieux isoler les logements, utiliser des sources d'énergie renouvelables, organiser l'espace pour économiser des transports… ou se déplacer plus facilement à pied ou à vélo.

À l'argument économique s'ajoute un argument citoyen et vital à long terme : nous produisons des gaz à effets de serre. Le changement climatique est enclenché, il est temps d'agir et de s'adapter !

UN HABITAT
moins gourmand en énergie

L'habitat est un gros consommateur d'énergie, en particulier pour le chauffage qui accapare 65 % des kilowatts utilisés dans les logements. Or il y a beaucoup à gagner en isolant mieux les bâtiments. Les techniques sont au point et la loi a fixé les règles en matière de logements « basse consommation ».

FAIRE LE PLEIN
d'énergies renouvelables

Dans nos communes, des réalisations prouvent qu'il est possible – et rentable – de se chauffer ou de s'éclairer avec des sources d'énergie renouvelables. La chaufferie communale au bois de Saint-Denis-lès-Bourg alimente à la fois des logements et des équipements.

DES MATÉRIAUX
plus doux avec l'environnement

La forêt couvre un tiers de l'Ain, le bois a de l'avenir ! Matériau naturel et renouvelable, il permet de construire vite et de belle façon ici, pour les logements du Clos des Érables à Curtafond. D'autres matériaux comme la terre ou la paille ont également une faible empreinte sur l'environnement et peuvent être mis en œuvre dans la construction ou l'isolation des bâtiments.

UNE URBANISATION
densifiée

Plus on étale l'urbanisation, plus on allonge les réseaux, les voiries et les déplacements induits. Densifier l'habitat se traduit donc en économies d'énergie. Cela permet aussi de rapprocher les habitants des centres qui proposent commerces et services. De nouveaux modèles d'habitat, y compris individuel, permettent de gagner sur le foncier sans perdre sur la qualité de vie. Comme la ville-centre, les communes du bassin de Bourg-en-Bresse ont augmenté le nombre de logements par hectare dans les nouvelles opérations.

SE DÉPLACER
autrement

Une ville, un quartier bien conçus rendent la voiture individuelle moins indispensable. Des trajets se font à pied ou à deux-roues. Par ailleurs, le covoiturage est encouragé. C'est tout l'enjeu de la densification du tissu urbain.

« Attaquons-nous à l'énorme chantier de la rénovation thermique des logements, si on veut faire baisser la facture énergétique. »

Le jardin collectif de la Providence à Bourg-en-Bresse dispose d'un abri en ossature bois et mur en paille.

Maîtriser le foncier

L'Établissement public foncier de l'Ain (EPF) est à la disposition des collectivités locales qui en sont membres. Il constitue des réserves foncières à moyen terme en acquérant des terrains sur des zones proches des centres, où l'urbanisation sera cohérente avec un développement durable.

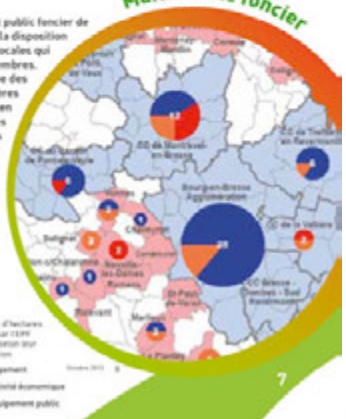

Des idées constructives

La Maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA) de Neuville-les-Dames a été conçue en ossature bois et équipée de panneaux solaires permettant de chauffer l'eau utilisée dans les 22 studios.

UN HABITAT **moins gourmand en énergie**

BOURG-EN-BRESSE – Quartier de la Reyssouze
Bâtiment « Caravelle »
Charnaux Maître d'œuvre de la réhabilitation

FAIRE LE PLEIN **d'énergies renouvelables**

SAINT-DENIS-LES-BOURG – Chaufferie bois
Madignier Architecte

Des idées constructives

NEUVILLE-LES-DAMES – MARPA Dynacité
Décousus et Baude Architectes
Panneaux solaires et ossature bois

DES MATERIAUX **plus doux avec l'environnement**

CURTAFOND - « Le Clos des Erables » - Bourg Habitat
Mégard Architectes, Arbor&Sens Bureau d'études
Opération dense, construction bois

SE DEPLACER **autrement**

BOURG-EN-BRESSE – Quartier de la Reyssouze
A. Marguerit Paysagiste , Atelier de la Gère, Urbanistes
B. Modes de déplacements doux

3. Favoriser un urbanisme équilibré

Un **HABITAT DURABLE**, des bénéfices à partager

3. Favoriser un urbanisme équilibré

L'étalement urbain qui a marqué les dernières décennies n'est plus tenable, ni en termes économiques ni en termes de cadre de vie. La ville de demain sera plus dense et plus équilibrée, mais aussi plus simple et plus agréable à vivre pour ses habitants. Cela implique de penser chaque petite opération d'aménagement ou de construction en lien avec l'ensemble de la ville et son fonctionnement.

Maîtriser l'urbanisation est un enjeu majeur du développement durable de nos territoires.

UNE VILLE
cohérente et fonctionnelle

Concevoir une ville agréable à vivre, c'est tenir compte de l'articulation entre ses différentes échelles : celle du quartier, de la rue, du centre ancien... C'est aussi réfléchir en terme d'usage : comment la ville va-t-elle fonctionner entre les zones d'habitation, de commerce, d'emploi ou de services publics ? C'est dans cet esprit qu'a été pensé l'éco-quartier de Saint-Denis-lès-Bourg qui offrira une nouvelle place de marché.

RÉUNIR
des fonctions diversifiées

Les programmes – même modestes – qui allient des logements et quelques commerces, un équipement (une crèche ou une résidence pour personnes âgées) et des services ont montré leur avantage sur les opérations monofonctionnelles. Cette mixité apporte de l'animation et engendre des quartiers et des bourgs vivants et attractifs. La conception de ces aménagements nécessite cependant des compétences organisées.

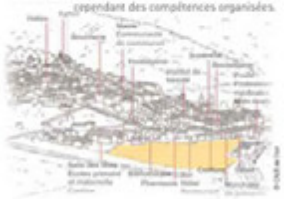

CONSTRUIRE
la ville sur la ville

Une ville recèle des espaces sous-exploités et des « dents creuses » propices à une urbanisation plus dense. D'autant plus qu'une architecture contemporaine peut se greffer harmonieusement sur l'habitat ancien, comme à Bourg-en-Bresse. La densification favorise souvent des modes de vie plus conviviaux en ménageant des lieux de rencontre et de circulation, tout en préservant les espaces privatifs. On simplifie aussi la vie des habitants en facilitant les liaisons entre le domicile et les commerces ou les écoles.

FAVORISER LA QUALITÉ
des espaces publics et de l'habitat

Les espaces publics, les rues et les cheminements piétons méritent la même attention que les bâtiments d'habitation ou les bureaux. On s'y croise, on y vit, on y respire la « couleur » particulière d'une ville ou d'un village, ce sont eux qui en assemblent les éléments et les articulent. Leur qualité architecturale et esthétique est importante.

Créer un cœur d'îlot sans voiture au pied des logements, pourquoi pas ? Des lotissements et de petits programmes d'habitat collectif le proposent, offrant aux habitants un regain de calme et de sécurité. La conception des espaces collectifs passe aussi par des solutions imaginatives pour concilier intimité et espaces de rencontres.

« Le petit ensemble de logements a été implanté près du centre du bourg où se trouvent l'école et les services. On a prévu des liaisons protégées pour s'y rendre à pied. »

RENDRE
les cœurs de village attractifs

Le réaménagement des cœurs de village est l'occasion de conforter la place centrale des équipements tels que la mairie, le centre de loisirs, le service social... En imaginant une opération d'ensemble, « l'esprit des lieux » est pris en compte pour conserver au bourg son identité et combiner éléments anciens et nouveaux.

« En restructurant le cœur du village, nous avons retrouvé une part de notre identité et redonné du dynamisme à la vie locale. »

RÉALISER DES PROJETS ATTRACTIFS

TREFFORT-CUISIAT – « Verger du Moulin », Bourg-Habitat, aménageur
Berlottier, Strates, Urbaniste, A. L. Giroud Paysagiste
Des maisons individuelles en alignement sur les espaces publics, des cheminements piétons

FAVORISER LA QUALITE **des espaces publics et de l'habitat**

BOURG-EN-BRESSE - « Le Tirand », Bourg Habitat
Atelier Roche et associés Architectes
De nouveaux aménagements de l'espace public, plus praticables par tous

CONSTRUIRE **la ville sur la ville**

BOURG-EN-BRESSE – Logements collectifs « Le Mail » Dynacité
AMD Marc Dauber Architecte
Une opération de 19 logements en « dent creuse » dans le tissu urbain

RENDRE **les cœurs de village attractifs**

SAINT-ETIENNE-DU-BOIS - Médiathèque et logements collectifs, Ain Habitat
Strates cabinet d'Architecture Architectes
Un renouvellement urbain

UNE VILLE **cohérente et fonctionnelle**

SAINT-DENIS-LES-BOURG - Ecoquartier du « Vallon de La Viole », AFA et Logidia
Gerbe Architecte et Perreaut Architecte
Une place de marché créée avec l'opération

4. Contribuer à une société plus harmonieuse

Un **HABITAT DURABLE**, des bénéfices à partager

4. Contribuer à une société plus harmonieuse

En agissant sur l'habitat, nous créons les conditions d'une société plus harmonieuse ou au contraire plus individualiste. Les villes et les villages peuvent être conçus de façon à faciliter les liens entre les habitants et à concilier plus facilement travail et vie privée. **À nous de choisir comment nous souhaitons vivre en société.**

MELANGER LES USAGES
fuir l'uniformité

Dans chaque pôle urbain, la variété de l'offre de logements permet à chacun de se loger selon ses besoins, ses envies et ses moyens. Cependant, la mixité sociale ne concerne pas seulement le voisinage entre logements sociaux et logements privés. Elle s'étend à la combinaison habile entre les espaces dédiés à l'habitat et ceux abritant des commerces ou des services.

LA VILLE
facteur de lien social et d'intégration

La ville est une combinaison complexe d'espaces bâtis et d'espaces ouverts, habités et animés par ceux qui y vivent ou y passent. Agir sur la ville, c'est influer sur la façon dont les gens vont vivre ensemble. C'est prendre aussi en compte l'accessibilité des lieux publics. On peut favoriser le lien social et créer les conditions d'une société plus apaisée et plus harmonieuse.

Les jardins collectifs de la Providence à Bourg-en-Bresse ont été conçus avec de futurs usagers autour de pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement et de la santé et pour favoriser les échanges et la convivialité. Ils disposent de toilettes sèches et d'un abri commun où les usagers se retrouvent.

AMÉLIORER
la qualité de vie

La conception des espaces publics, le soin apporté au traitement des voisinages, la facilité des circulations et la place accordée aux modes de déplacement doux contribuent fortement à la qualité de vie des habitants. À Treffort, la nouvelle place est volontairement polyvalente, accueillant un marché hebdomadaire ou des activités festives. L'urbanisme durable intègre ces éléments et contribue à ce que les citoyens se sentent bien dans leur ville et bien en société.

Une aire de jeux à Saint-Denis-lès-Bourg, espace de rencontre et de vie au cœur de la commune.

La concertation avec les habitants vaut toujours la peine d'être vécue. 99

Un projet conçu sur le tissu urbain existant est l'occasion de « recoudre » la ville, souvent fragmentée au fil des opérations successives.

La qualité de l'habitat se mesure en terme de confort dans les logements, de moindre consommation d'énergie, de coûts maîtrisés… 99

ASSOCIER LES HABITANTS
aux réflexions et aux choix

La concertation avec les habitants (premiers concernés par l'urbanisme) est indissociable d'une démarche de développement durable, en particulier dans une AEU. En les associant et en les impliquant dès le départ dans les projets d'urbanisme, on fait émerger des idées qui peuvent nourrir les projets. On fait aussi évoluer les mentalités.

MELANGER LES USAGES **fuir l'uniformité**

BOURG-EN-BRESSE – Logements collectifs « Le Mail »
Fête des Voisins
Dynacité - AMD Marc Dauber Architecte

LA VILLE **facteur de lien social et d'intégration**

BOURG-EN-BRESSE – « Les Jardins de la Providence »
Co-construits entre les services municipaux de la ville de Bourg-en-Bresse et les futurs jardiniers
Pratiques collectives

AMELIORER **la qualité de vie**

SAINT-DENIS-LES-BOURG – Espace de jeux pour enfants

RECHERCHER l'innovation

SAINT-ETIENNE-DU-BOIS – Projet de logements « Les Hayes », Dynacité
Guillaume Vanden-Borre, Bel Air Architecture
Densification d'opérations anciennes

ASSOCIER LES HABITANTS **aux réflexions et aux choix**

ASSOCIER LES HABITANTS **aux réflexions et aux choix**

Approche **ENVIRONNEMENTALE** de l'urbanisme

L'AEU2 mode d'emploi

Approche **ENVIRONNEMENTALE** de l'urbanisme
L'AEU2 mode d'emploi

Comment préparer les projets d'habitat et d'urbanisme pour que nos décisions d'aujourd'hui soient bénéfiques à long terme ? L'approche environnementale de l'urbanisme développée par l'Ademe (sous la terminologie AEU2) est justement un outil d'aide à la décision : elle permet d'anticiper les projets, de les considérer dans leur globalité et de prendre en compte ses impacts sur l'environnement grâce à un mode de gouvernance basé sur la concertation. **Visite guidée d'une des AEU expérimentées sur le bassin de Bourg-en-Bresse, à Chavannes-sur-Suran.**

CONCERTATION
et matière grise

Dès le départ, l'AEU met tout le monde autour de la table : équipe municipale, techniciens et conseillers, en associant également représentants associatifs ou habitants lors d'ateliers ou de réunions. Elle met ainsi en commun les compétences et les points de vue des uns et des autres – y compris en associant très tôt le maître d'ouvrage de la future opération. L'AEU produira un cahier des charges et une première formalisation des programmes à venir. Au final, elle émettra des prescriptions qui permettront de monter des projets d'habitat ou d'aménagement.

Avec l'AEU, le projet d'aménagement est construit à partir de l'environnement, et non contre.

LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE
au cœur du projet

Les préoccupations environnementales sont prises en compte dès l'amont et intégrées à chaque étape du projet. Celui-ci peut associer des éléments très divers : construction de 6 logements collectifs pour les personnes âgées, 6 logements individuels locatifs, 3 logements individuels destinés à l'accession sociale à la propriété et l'aménagement de lots libres à la vente. Il est également prévu une place publique, une halle, une salle communale et des jardins partagés.

Une collectivité locale a les moyens de maîtriser son développement urbain, pour peu qu'elle l'envisage de façon globale et qu'elle se donne des perspectives à long terme. C'est l'ambition d'une démarche de type AEU. Elle peut ainsi anticiper et accompagner un projet de lotissement, de restructuration d'un cœur de village, de développement d'équipements, d'activités artisanales ou commerciales ou l'élaboration d'un PLU (Plan local d'urbanisme).

Maîtriser l'urbanisme, une démarche partagée

UN TRAVAIL DE 6 A 8 MOIS

La collectivité locale qui porte la démarche choisit un animateur et une équipe pluridisciplinaire. Le groupe de pilotage associe la collectivité, des partenaires publics et privés et des habitants.

1. Analyser les enjeux environnementaux sur le site

Lors d'ateliers, les partenaires s'appuient sur le diagnostic réalisé par un bureau d'études et travaillent autour de thématiques : les choix énergétiques, l'environnement climatique, la gestion des déplacements, la gestion des déchets, l'environnement sonore, les sites pollués et les friches urbaines, la gestion de l'eau, la biodiversité et les paysages. Ils s'accordent pour une vision globale.

2. Définir des priorités d'aménagement

Elles résultent du croisement entre les objectifs environnementaux et des critères économiques et sociaux qui inter-agissent. Les principes d'aménagement retenus doivent coller à la situation locale et traduire une ambition.

3. Établir un schéma d'aménagement et des prescriptions

Les orientations sont transcrites dans des plans schématiques et dans un cahier des charges qui guideront l'élaboration du ou des projets sur le site.

4. Concrétiser et pérenniser

Dans le prolongement de ce travail, les études opérationnelles et de maîtrise d'œuvre peuvent être engagées. Dans cette phase de concrétisation, la collectivité continue de jouer un rôle essentiel en terme de créativité et de définition finale du projet. D'autres phases suivront. La réflexion sera pérennisée à travers le PLU.

Grâce aux ateliers, on met une intelligence collective au service du devenir de notre commune.

L'analyse des enjeux est une occasion de croiser les avis et les connaissances. Elle est menée dans le cadre d'ateliers avec toutes les parties prenantes.

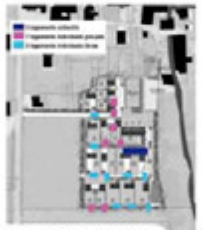

L'AEU n'aboutit pas à un projet d'aménagement clefs en main. Les prescriptions donnent des lignes directrices et préparent le travail de l'aménageur et/ou de l'architecte. Elles sont souvent traduites dans des plans et des schémas, définissant des îlots d'habitat, des densités, des axes de circulation, des éléments de paysage... Elles comportent un cahier des charges environnemental.

UN TERRAIN PROCHE DU VILLAGE à aménager

Densités résidentielles

Pavillonnaire diffus
ou avec procédure :
8 logements/ha

Habitat du bourg :
30 logements/ha

Habitat du vieux bourg :
40 logements/ha

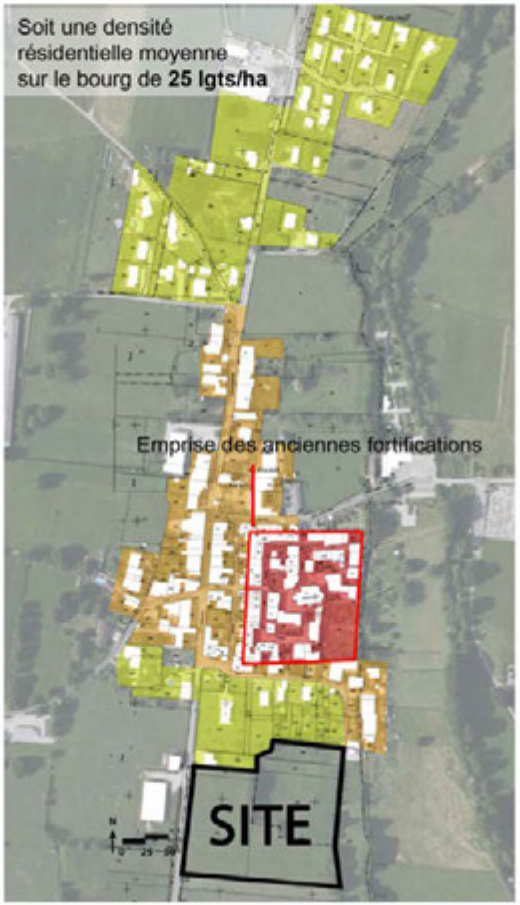

MIXITE DES FORMES D'HABITAT

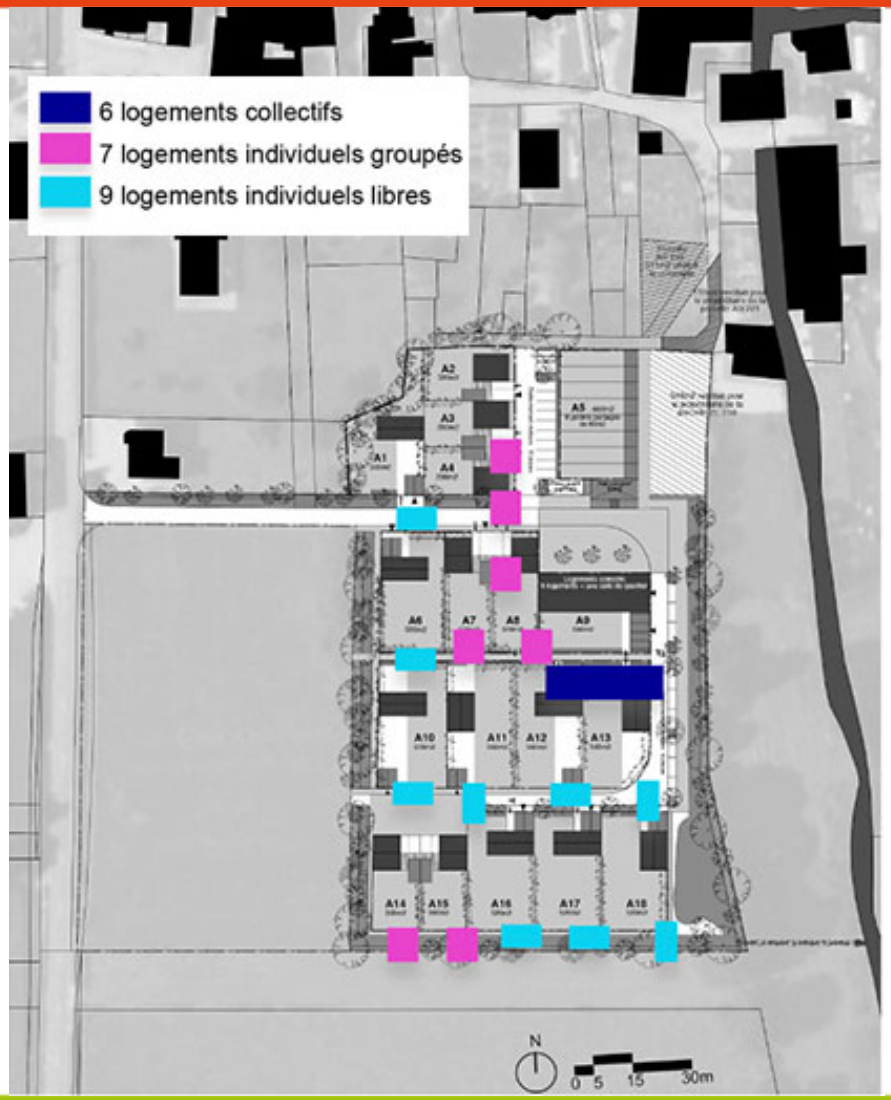

LA DIVERSITE DES FONCTIONS **autour du logement**

CHAVANNES-SUR-SURAN – Opération AEU « Pré du Moulin », Bourg Habitat
Projet retenu pour maîtrise d'œuvre – Atelier d'Architecture Magnien Architecte
Non seulement de l'habitat, mais aussi des espaces et équipements pour tous les habitants de la commune

Un réseau d'acteurs, une charte et des expériences innovantes

Des **BASES** pour continuer

Un réseau d'acteurs, une charte et des expériences innovantes

Des **BASES** pour continuer

L'expérimentation concrète des AEU a permis aux élus et acteurs impliqués sur le bassin de Bourg-en-Bresse de se connaître et de renforcer leur coopération. **Un réseau s'est constitué et a conduit à la rédaction d'une charte.**

UN RÉSEAU D'ACTEURS
qui se connaissent et s'épaulent

Les AEU ont été l'occasion de nouer des contacts entre élus, techniciens, architectes, urbanistes, habitants impliqués dans des associations... Ils se sont côtoyés lors de visites ou de réunions publiques ; beaucoup d'entre eux ont coopéré sur des projets. Autant d'occasions de mieux se comprendre, de rapprocher les points de vue et d'identifier des compétences.

UN RÉSEAU D'ACTEURS
qui construisent une culture commune

De nouvelles pratiques d'habitat et d'urbanisme émergent sur le bassin de vie, plus adaptées aux évolutions du territoire et aux attentes des habitants. Elles concilient développement durable et innovation. Elles bâtissent progressivement une culture de l'habitat durable commune à tous les acteurs impliqués.

UNE VOLONTÉ COMMUNE
inscrite dans une charte

La Charte du Réseau d'acteurs « pour renouveler l'offre d'habitat dans un esprit de développement durable » a été signée en 2010 par 40 partenaires représentatifs. Elle leur donne un cadre de réflexion et d'action pour transformer les pratiques publiques et privées.

SE NOURRIR
de l'expérience des autres

Des visites et des voyages d'étude sont organisés, en France et à l'étranger. Les membres du Réseau peuvent ainsi dialoguer avec des élus, questionner des techniciens, être reçus par des habitants. Ces déplacements sur le terrain et ces rencontres approfondissent la réflexion sur l'habitat durable et nourrissent les projets locaux.

Un portail sur le web

Accessible depuis la page d'accueil du CAUE de l'Ain, le portail Développement durable fusionne les liens entre les acteurs du Réseau. Il leur permet de se faire connaître et de communiquer sur leurs actions et sur leurs expériences au travers de fiches descriptives. Carnet d'adresses et carnet de bord, il contient également les comptes-rendus des visites, des photos et des vidéos.

Le territoire a engrangé depuis six ans une somme d'expériences concrètes. Le pari est aujourd'hui de prendre en compte les enjeux de développement durable dans tous les projets d'aménagement. **L'élan est donné, profitons de cette dynamique qui anime les acteurs.**

UN « GROUPE DE CHOC »
pour porter la démarche

Une dizaine de responsables et d'acteurs territoriaux se sont donné comme objectif de porter haut et loin l'intérêt suscité par les opérations d'habitat durable. Ce groupe se réunit régulièrement et veille à l'organisation d'événements annuels.

PÉRENNISER
la démarche habitat durable

Le Conseil local de développement, représentatif de la société civile, a souligné l'intérêt de pérenniser les actions d'habitat durable sur le Bassin de vie de Bourg-en-Bresse, territoire de Cap38. « Une démarche de type AEU renforce une vision globale, une maîtrise opérationnelle plus marquée et un travail en équipe pluridisciplinaire. »

FAIRE VIVRE
« l'esprit » AEU

Au-delà des opérations labellisées « approches environnementales de l'urbanisme », l'esprit de la démarche peut s'appliquer largement, dès lors que sont pris en compte les enjeux environnementaux dans un projet urbain pensé globalement et collectivement.

L'urbanisme durable est une façon de lutter contre l'uniformisation des territoires.

LES ÉLUS LOCAUX
en chefs de file

Le Réseau d'acteurs a visité le Verger du Moulin à Treffort-Cuisiat. « La démarche AEU aborde tous les aspects de la vie sur la commune, du social à la voirie. Quelle richesse ! On travaille sur les lisières et sur la "couture" entre tous les éléments qui font la ville ou le village. »

C'est aux élus que revient la responsabilité de fixer une direction et d'affirmer des priorités. Avec les AEU, ils ont pris l'initiative et organisé la concertation. Ils peuvent désormais impulser la généralisation de ce type de démarche. **Les élus ont les moyens de peser sur le devenir de leur commune.**

La commune doit garder la main sur son projet urbain.

Investir dans la réflexion préalable et les études est au final plus productif. C'est pourquoi nous devons garder la maîtrise foncière et opérationnelle de notre urbanisme.

Il faut dépasser la stricte dimension économique d'un projet.

UN RESEAU D'ACTEURS **qui se connaissent et s'épaulent**

VIRIAT – « Hameau Déliat », Ain Habitat
Gerbe Architecte
Visite de l'opération, en chantier

UN RESEAU D'ACTEURS **qui construisent une culture commune**

Un portail sur le web

CAUE de l'AIN
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain
Documentation
Contact
Liens
Accueil » Développement durable
Le portail développement durable
Présentation
Élus
Partenaires
Particuliers
Actualité
Développement durable
Atlas des paysages
Vous disposez d'une fiche de présentation ?
Obtenez votre lien d'administration par email pour modifier vos informations
Dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes du Bassin de Bourg-en-Bresse, signé entre la Région Rhône-Alpes et le Syndicat Mixte Cap3b, le CAUE de l'Ain conduit une action qui a pour but d'accroître la capacité du territoire à renouveler l'offre d'habitat dans un esprit d'innovation environnementale.
Définitions :
Tous types d'habitat : les constructions neuves en périphérie, le renforcement de l'attractivité des centres (densification, intégration architecturale, renouvellement urbain, maîtrise de la consommation d'espace), les réhabilitations ou rénovations, la mixité dans les opérations d'habitat, les logements intermédiaires ou collectifs...
Mais l'habitat ce n'est pas seulement le logement, c'est l'ensemble des éléments du cadre de vie (aménagements, bâtiments, végétaux, ...), ainsi que toutes les opérations, tous les produits et démarches qui concourent au développement durable. L'intégration des questions liées au réchauffement climatique doit être largement présente dans ce panel.
L'action :
Des démarches concrètes ont déjà été lancées : 6 Approches Environnementales de l'Urbanisme sont maintenant au niveau opérationnel pour la plupart, et 4 nouvelles sont en cours d'étude. Les AEU permettent d'intégrer aux projets d'aménagement des critères environnementaux qui favorisent des réalisations de qualité.
Mais notre action consiste essentiellement en la mise en place et l'animation d'un réseau d'acteurs (élus, maîtres d'ouvrages, professionnels, services et associations) déjà engagés sur le territoire. Son objectif est de favoriser les contacts entre tous ceux qui contribuent à la qualité, et de disposer à terme d'un cercle d'acteurs sensibilisés, informés, pouvant, ensemble, s'engager dans des démarches et des procédures innovantes au plan environnemental et donc allant dans le sens du renouvellement de l'offre d'habitat.
Vous pouvez télécharger ci-contre, l'avancement de l'action entière.
Cette démarche s'est d'ailleurs concrétisée par la signature de la charte "Pour
Catégories
Architectes, urbanistes, paysagistes, géomètres
Bureaux d'études
Commerçants, fournisseurs
Corporations
Élus, collectivités
Représentants intercommunalités
Maires/élus municipaux
Le Département
Parlementaires
Fabricants
Formation
Maîtrise d'ouvrage, habitat social
Mise en œuvre, conception
Organismes, techniciens secteur public
Les activités du réseau d'acteurs
» Consultez les reportages, photos, films, compte-rendus, documents,...

Site internet du CAUE de l'Ain

Portail « développement durable » du réseau d'acteurs : + de 50 fiches, 88 000 visites à ce jour

UNE VOLONTE COMMUNE **inscrite dans une charte**

Territoire du Bassin de Bourg-en-Bresse

CHARTE

DU RÉSEAU D'ACTEURS
POUR RENOUVELER L'OFFRE D'HABITAT
DANS UN ESPRIT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Visite, Maison des citoyens, Mulhouse

Étude AEU, St Etienne-du-Bois

Visite du Hameau Délat à Viriat

Voyage à Fribourg (All.)

Bourg, le 24 juin 2010

Charte « Habitat durable »
Signée par plus de 40 partenaires

LES ELUS LOCAUX **en chefs de file**

Boîte à **OUTILS**

et repères réglementaires

Boîte à **OUTILS** et repères réglementaires

Les projets d'urbanisme s'inscrivent dans le cadre des engagements pris par la France en matière de développement durable et de réduction des gaz à effet de serre. Outre ce cadre légal, des outils opérationnels existent pour mener à bien ses projets.

En matière de planification et d'urbanisme réglementaire

Loi SRU relative à la Solidarité et au renouvellement urbain
Elle rénove le cadre des politiques d'aménagement de l'espace. Elle instaure les Schémas de cohérence territoriale (Scot) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Lois Grenelle 1 et 2
Elles abordent les questions de transports, d'énergie et de climat, de biodiversité, de risques santé déchets et de gouvernance, ainsi que l'urbanisme qu'elles inscrivent désormais au cœur d'une stratégie de développement durable.

Schéma de cohérence territoriale (Scot)
Ce schéma, opposable, traduit les orientations de l'évolution d'un bassin de vie en termes de planifications ; il s'impose aux PLU et aux cartes communales.

Plan local d'urbanisme (PLU ou PLUi)
Les grandes orientations de la politique adoptée par la collectivité doivent être détaillées dans un document spécifique : le **Projet d'aménagement et de développement durable** (PADD). Outil de planification sur le territoire communal ou intercommunal, il fixe notamment la destination et les conditions d'utilisation des sols.
Les **orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** sont des éléments obligatoires des PLU ; elles comportent des dispositions précises qui permettront d'engager des démarches pré-opérationnelles d'urbanisme sur les terrains aménageables.

Une orientation d'aménagement préconisée (AEU Jayat – Montrevel)

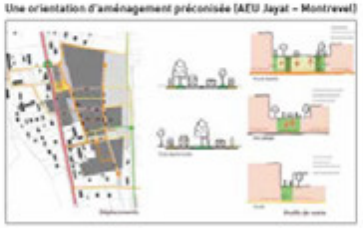

Programme local de l'habitat (PLH)
Il est établi pour 6 ans par une intercommunalité et fixe les orientations, les actions et les moyens d'une politique de l'habitat. Il doit notamment favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et assurer une répartition équilibrée de l'offre entre les communes et les quartiers.

En matière d'urbanisme opérationnel

Les collectivités peuvent engager des démarches spécifiques aux opérations d'aménagement durable, telles que les approches environnementales de l'urbanisme (AEU2), les éco-quartiers ou quartiers durables...

Elles s'appuient sur les outils « de base » de l'aménagement opérationnel, notamment :

– Le lotissement
C'est une procédure d'aménagement et de division foncière de terrains qu'on équipe pour implanter des bâtiments d'habitations.
Un permis de construire individuel ou collectif doit ensuite être obtenu pour chaque lot.

– La zone d'aménagement concerté (ZAC)
Elle constitue le cadre général d'une opération qui accueillera par la suite plusieurs opérations particulières (pour des constructions à usage d'habitation, de commerce, d'activité industrielle ou de service). La maîtrise foncière n'est pas un préalable obligatoire (contrairement au lotissement), les charges d'aménagement sont réparties, des équipements publics peuvent être prévus.

– La zone d'aménagement différé (ZAD)
Au sein de ce périmètre, la collectivité applique le droit de préemption pour s'assurer progressivement la maîtrise foncière en vue d'une future opération d'aménagement.
Le PLU peut également intégrer ce droit pour la collectivité.

SCoT Bourg-Bresse-Revermont actuel, tableau synthétique des consommations foncières et densités prescrites

	UNITÉ URBAINE DE BOURG-EN-BRESSE	AUTRES COMMUNES DE L'UNITÉ URBAINE	PÔLES STRUCTURANTS	PÔLES LOCAUX ÉQUIPÉS	PÔLES LOCAUX ET COMMUNES RURALES	TOTAL du territoire
Surface totale de consommation foncière	328 ha (en 97 à 109)	168 ha (en 90 à 98)	101 ha (en 12 à 17)	145 ha (en 12 à 20)	346 ha (en 1 à 17)	1088 ha
Surface moyenne de consommation foncière/ commune	82 ha/c	34 ha/c	17 ha/c	18 ha/c	7 ha/c	15 ha/c
Densité en nombre de logement/ ha	De 30 à 60 lgts/ha	De 15 à 30 lgts/ha	De 15 à 30 lgts/ha	De 15 à 20 lgts/ha	10 lgts/ha	

En matière de construction

- Les labels de performance énergétique :
– BBC label Effinergie + : Bâtiment Basse Consommation – Référence de la construction neuve : 40kWhep/m² et par an
(il existe aussi un label Effinergie rénovation)
– BEPOS-Effinergie 2013 : Bâtiment à énergie positive. Le label s'appuie sur la RT 2012 et sur le label Effinergie +.

- La RT 2012 : la réglementation thermique 2012 impose de nouvelles exigences pour toute nouvelle construction et fixe notamment au 1er janvier 2013 une limite en termes de consommation énergétique égale à 50 kWhep/m² et par an.

effinergie Bepos 2013

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Déplacements

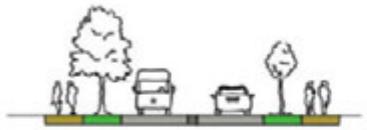

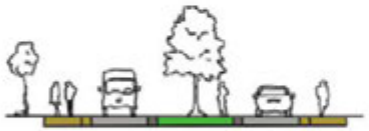

Route départementale

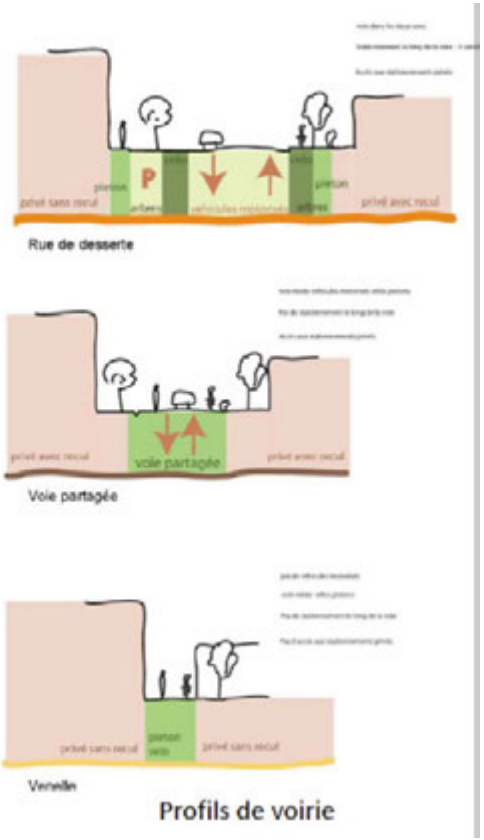

Labels thermiques

Des **ORGANISMES** ressources pour les collectivités

Des ORGANISMES ressources pour les collectivités

Cap 3B

Cap 3B est l'établissement public de coopération intercommunale chargé du développement du Bassin de Bourg-en-Bresse.
Cap 3B aide les collectivités locales à positionner leurs projets d'habitat durable dès l'amont de la réflexion et à se repérer parmi les acteurs et les dispositifs. Il peut apporter un appui financier sur des projets innovants.

Syndicat mixte de développement du Bassin de Bourg-en-Bresse
102, boulevard Édouard-Herriot
01006 Bourg-en-Bresse cedex
Tél. 04 74 47 25 40 - Fax : 04 74 45 14 88
E-mail : info@cap3b.fr

CAUE de l'AIN

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain a pour but, fixé par la loi, de promouvoir la qualité du cadre de vie et pour missions le conseil et l'information. Il s'adresse aux collectivités mais aussi aux particuliers et à tous publics concernés.
Le CAUE accompagne les communes et intercommunalités à tous moments de leurs réflexions et de leurs projets. Il dispose d'une équipe de conseillers : architectes, urbanistes, géographe, documentalistes. Il est à même d'animer, dans un esprit d'innovation, les démarches appropriées pour réussir un habitat durable.

CAUE de l'Ain
Maison de l'Habitat
34, rue Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 21 11 31 - Fax : 04 74 21 98 41
E-mail : contact@caue-ain.com / Site : www.caue-ain.com

Cap 3B Aménagement

Cap 3B Aménagement est une société publique locale (société de droit privé à actionnariat public), orientée en priorité vers les aménagements à vocation économique.
Cap 3B Aménagement peut réaliser pour le compte de ses collectivités actionnaires toute opération d'aménagement ou de construction d'équipements publics, en intégrant une démarche de développement durable.

Cap 3B Aménagement
102, boulevard Édouard-Herriot
01006 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 47 25 47
E-mail : contact@cap3bamenagement.fr

SCOT

Le Schéma de cohérence territoriale est mis en œuvre par le Syndicat mixte Bourg Bresse Revermont qui regroupe 7 intercommunalités plus 3 communes.
Le SCOT apporte un service d'ingénierie et de conseils aux collectivités dans la mise en œuvre du volet habitat durable des orientations du SCOT. Il peut les accompagner dans la rédaction des documents d'urbanisme ou des OAP et les conseiller dans l'élaboration et la localisation des opérations d'habitat durable.

Syndicat mixte Bourg-Bresse-Revermont
102, boulevard Édouard-Herriot
01006 Bourg-en-Bresse cedex
Tél. 04 74 47 25 04 - Fax : 04 74 45 14 88
E-mail : secretariat@scot-bbr01.fr / Site : www.scot-bbr01.fr

PRÉFET DE L'AIN

La Direction Départementale des Territoires de l'Ain est un service déconcentré interministériel chargée de mettre en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durables des territoires. Elle veille à la cohérence territoriale à travers les politiques agricoles, environnementales, d'urbanisme et du logement.
La DDT accompagne les collectivités dans l'élaboration de leur document d'urbanisme, les conseille dans la définition de leur projet et dans le montage des opérations d'aménagement. L'État, par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), apporte son soutien financier aux collectivités éligibles pour favoriser la mise en œuvre des politiques d'aménagement durable et de développement local répondant aux objectifs du gouvernement.

Direction départementale des territoires de l'Ain
23, rue Bourgmayer
CS 90610 - 01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 62 37 - Fax : 04 74 45 24 48
Courriel : ddt@ain.gouv.fr / Site : www.ain.gouv.fr/

Hélianthe
Ain Espace Energie

Hélianthe, association d'intérêt général, sensibilise et conseille les particuliers, les professionnels et les collectivités sur les thématiques de l'eau, l'énergie, l'habitat, les transports et l'éco-consommation.
Hélianthe accompagne les collectivités sur leurs projets d'habitat durable par des conseils en amont du projet, un appui pendant la phase d'étude et un suivi des travaux, avec une expertise particulière sur les questions de performance énergétique et d'énergies renouvelables.

Hélianthe
102, boulevard Édouard-Herriot
BP 88605 - 01008 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 45 16 46 - Fax : 04 74 24 73 56
E-mail : info@helianthe.org / Site : www.helianthe.org

EPF de l'Ain
Établissement Public Foncier

L'EPF de l'Ain est un outil d'action foncière à la disposition des collectivités membres.
L'EPF de l'Ain les aide à anticiper et préparer leurs opérations d'habitat durable en particulier par une stratégie foncière adaptée. Il peut accompagner les phases d'acquisition foncière et de montage juridique et financier de l'opération.

Établissement Public Foncier de l'Ain
26 bis, avenue Alsace-Lorraine - 01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 32 69 05 - Fax : 04 74 32 69 43
E-mail epf01@epf01.fr / site: www.epf01.fr

L'Agence départementale d'information sur le logement de l'Ain assure des conseils gratuits aux particuliers et met ses connaissances et ses ressources à la disposition des collectivités locales.
L'ADIL peut aider les collectivités locales à choisir les outils pour mener une politique d'habitat durable et relayer cette information auprès des particuliers.

ADIL - Maison de l'Habitat
34, rue du Général Delestraint - 01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 21 82 77 - Fax : 04 74 32 61 84
E-mail : adil.01@wanadoo.fr / Site : www.adil01.org

1 / Voir la Revue d'actions à Choisir sur Galileo 2007

© CAUE de l'Ain

Vu **AILLEURS**

Des expériences grandeur nature

Vu **AILLEURS**

Des expériences grand eur nature

Le Réseau d'acteurs du bassin de Bourg-en-Bresse a suscité chaque année des rencontres avec des acteurs de l'habitat durable, en France et à l'étranger, et a organisé des visites. Leur expérience et leurs réalisations aident à prendre la mesure des enjeux et des possibilités, pour imaginer et construire ensuite ses propres projets.

Préserver un environnement de qualité

Quartier de Sonod, Belley 2011. Ce quartier s'inscrit dans la démarche « pour un habitat innovant et durable » lancée par Dynacité et le CAUE sur six opérations dans le département. Toutes les maisons sont construites en bois. Le plan d'ensemble fait la part belle à de vastes prairies, limitant des parcelles de faible surface pour chaque habitation. Au cœur de l'espace public du quartier, un belvédère a été aménagé à l'usage de l'ensemble des habitants de Belley.

Quartier Saint-Jean des Jardins, Chalon-sur-Saône, 2007. Cette opération, qui fut la première lauréate de l'appel à expérimentation Ville urbaine durable lancé par le PUCA* en 2001, a également accueilli la première visite du réseau d'acteurs. Les jardins collectifs ont été mis en valeur. En 2007, la commune de Chalon avait lancé son Plan climat et avait pu échanger avec les élus sur ce sujet.

* Service interministériel du Plan urbanisme construction architecture.

Milieu naturel en pied d'immeuble, Tübingen, Allemagne, 2012. Malgré la construction d'imposants immeubles, la nature a conservé une large place. Un ruisseau traversant le quartier a été préservé.

Se préparer à une énergie chère

Toiture végétalisée, Fribourg, Allemagne, 2009. Cette toiture de gymnase est accessible aux promeneurs. Lors des fortes pluies, sa couverture végétale absorbe une partie des eaux et en ralentit l'écoulement, dans les mêmes conditions que lorsque le terrain n'était pas bâti.

Lotissement solaire, Fribourg, Allemagne, 2009. La cité s'est développée avec une politique basée sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Sur cette opération d'habitat dense, les toitures orientées au sud sont entièrement couvertes de panneaux photovoltaïques.

Rue partagée, Fribourg, Allemagne, 2009. Cette rue a été conçue pour privilégier les déplacements à pied ou à vélo. Les voitures peuvent l'emprunter pour accéder aux logements mais ne peuvent y stationner. L'espace public peut alors être fréquenté sans danger par les piétons et servir de terrain de jeu pour les enfants.

Énergie bois pour de l'habitat collectif, Genève, Suisse 2001. En France comme en Suisse, de nombreux fournisseurs permettent de se chauffer au bois. Les équipements sont de plus en plus performants et peu polluants. Les chaudières doivent être proportionnées aux besoins du quartier ou de la commune.

Hameau Déliat, Viriat, 2008. Un garage à vélos est à la disposition des habitants au pied des logements. La promotion des modes doux de déplacements implique des équipements en complément des pistes ou des aménagements cyclables.

Silo à voitures, cité Wagner, Mulhouse, 2009. Ce « silo » permet de limiter la présence des véhicules dans ce vaste quartier, tout en assurant un stationnement sécurisé.

Préserver un environnement de qualité

BELLEY – « Les Prés Sonod », Dynacité
Mégard Architectes
Un plan d'ensemble donnant une large place à la nature

Favoriser un urbanisme équilibré

TUBINGEN (ALLEMAGNE) – Quartier français
Lehen drei Architectes
Intégration urbaine au tissu existant

Préserver un environnement de qualité

CHALON-SUR-SAONE (SAONE-ET-LOIRE) – « Saint-Jean-des-Jardins », SCIC Habitat Bourgogne Champagne
AMD Marc Dauber Architecte et Atelier d'Architecture Sénéchal-Chevalier et Auclair Architectes
Opération dense, mais jardins potagers

Préserver un environnement de qualité

TUBINGEN (ALLEMAGNE)
Présence d'élément naturel au sein d'une opération dense

Se préparer à une énergie chère

FRIBOURG-EN-BRISGAU (ALLEMAGNE)
On marche sur la toiture végétale du gymnase

Se préparer à une énergie chère

FRIBOURG-EN-BRISGAU (ALLEMAGNE) –
Lotissement solaire

Libérer les espaces d’accès aux logements

FRIBOURG-EN-BRISGAU (ALLEMAGNE) –
Rue partagée

Favoriser les déplacements doux

VIRIAT – « Hameau Déliat », Ain Habitat
Gerbe Architecte
Garage à vélos pour favoriser les modes doux

Proposer des locaux utiles hors des logements

TUBINGEN (ALLEMAGNE) –
affectation des pieds d'immeubles aux usages privatifs extérieurs

Intensifier la densité

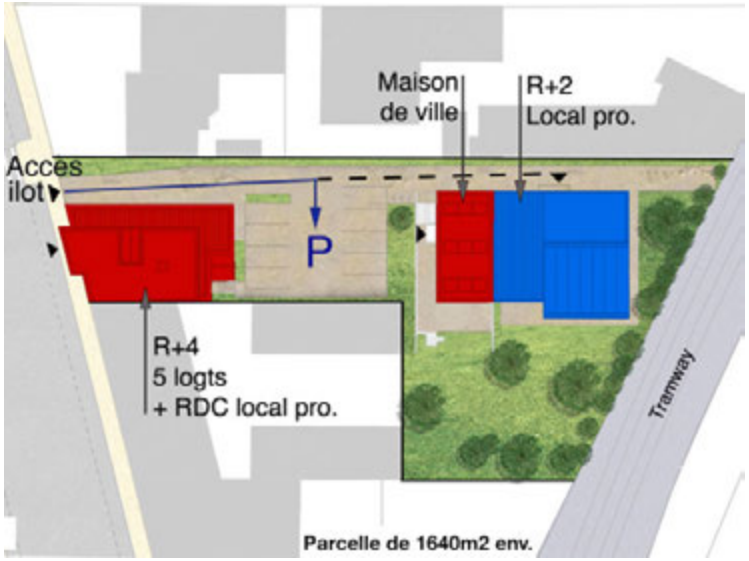

STRASBOURG (BAS-RHIN) – Ilot Lombardie, Projet du Schluthfeld
Agence Rey-Lucquet et associés Architectes
Forte densité et multiples usages

Favoriser un urbanisme équilibré

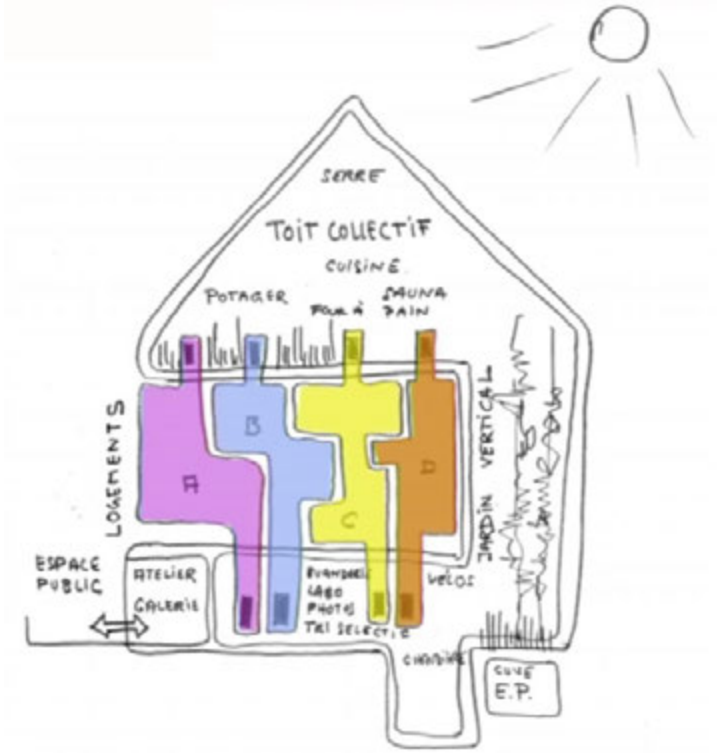

STRASBOURG (BAS-RHIN) – Krutenau, ilôt du Renard Préchant – opération d'habitat participatif « Greenobyl », G Studio architectes
Insertion urbaine et vastes volumes collectifs enveloppant les logements

Contribuer à une société plus harmonieuse

STRASBOURG (BAS-RHIN) –
Immeuble « Eco-logis », Groupement Gies / Tekton
Habitat participatif

Contribuer à une société plus harmonieuse

STRASBOURG (BAS-RHIN) –
Immeuble « Ecologis »
Avec moins de voitures, un usage plus varié du local collectif

Contribuer à une société plus harmonieuse

SAINT-DIE-DES-VOSGES (VOSGES) – « Ecolline »
Ascendance Architecture Architectes
Habitat auto-construit, bioclimatique

Contribuer à une société plus harmonieuse

SAINT-DIE-DES-VOSGES (VOSGES) – Projet Ecolline
Ascendance Architecture Architectes
Habitat auto-construit, bioclimatique

Contribuer à une société plus harmonieuse

GENEVE (SUISSE) – Quartier de Cressy - Immeuble « Equilibre »
Fuchs et Huber Architectes
Toilettes sèches en immeuble collectif

Contribuer à une société plus harmonieuse

GENEVE (SUISSE) – Quartier du Pommier - Immeuble « Sous les platanes »
Ganz et Muller Associés Architectes
« buanderie » collective

Contribuer à une société plus harmonieuse

Cap 3B
Bassin de Bourg-en-Bresse
nos projets prennent vie

CAUE de l'AIN
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain

Bourg Bresse Revermont
SCOT

EPF de l'ain
Etablissement Public Foncier

Hélianthe
Ain Espace Energie

ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

l'ain
Conseil général

Région RhôneAlpes

ADEME

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Avertissement :
Ce montage et les photos qu'il contient sont la propriété du CAUE de l'Ain et doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale pour toute exploitation ou reproduction.

© CAUE de l'Ain - Photos : CAUE de l'Ain, Daniel Gillet, Hélianthe, Archibulle, Kefir.fr, Mairie de Saint-Denis-les-Bourg, Jean-Paul Thouny, Gérard Richard, Mosaïque environnement, G. Studio, Ascendense

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain
34 rue Général Delestraint 01000 Bourg-en-Bresse
Tel : 04 74 21 11 31 - Fax : 04 74 21 98 41

E-mail : contact@caue-ain.com